



Pétition :  
Reconnaissance de la COVID longue  
comme maladie pouvant mener à  
l'invalidité

Il s'agit de la **pétition Reconnaissance de la COVID longue comme maladie pouvant mener à l'invalidité** déposée à l'Assemblée nationale du Québec le mardi 15 février 2022, par la députée et ex-ministre Véronique Hivon qui a accepté d'en être la marraine.

Patrick Latour, âgé de 54 ans, résident de l'Île Saint-Ignace-de-Loyola (MRC d'Autray), a été infecté par le virus de la COVID-19 dès les premiers jours de mars 2020. Rappelons qu'aucun vaccin n'était accessible à cette époque. Son épouse, qui travaille comme infirmière au Centre hospitalier régional de Lanaudière, et ses deux filles, elles aussi victimes du virus, n'ont ressenti que de légers symptômes. En revanche, Patrick a été hospitalisé en deux centres hospitaliers (CHRDL [Joliette] et Le Gardeur [Terrebonne]), puis il a dû subir une intervention chirurgicale à l'Institut de cardiologie de Montréal. Deux ans plus tard, il respire encore avec difficulté au moindre effort et s'épuise très vite, entre autres séquelles. Il fait partie des milliers de Québécois et Québécoises aux prises avec la COVID longue durée.

Évidemment, il n'a pas encore été en mesure de réintégrer son emploi à la Rio Tinto (Sorel-Tracy), en tant que technicien spécialisé en machinerie et en électricité mécanique depuis plus de 20 ans. La compagnie ne garantit aucunement qu'elle protégera son emploi après 2 ans d'absence. Sans compter que l'assurance maladie à laquelle Patrick cotisait épuisera très bientôt son soutien et qu'il n'a pu contribuer (pas plus que son employeur) à son fonds de pension durant tout ce temps. Par ailleurs, il n'y a aucun précédent pour servir d'exemple au syndicat et venir en aide à Patrick. Enfin, son médecin n'est pas outillé (pas de formulaire médical ad hoc) pour poser un diagnostic sans appel qui permettrait de convaincre la RRQ (et pour d'autres cas, la CNESST) de son invalidité comme victime de la COVID longue durée; cette maladie invalidante n'est pas encore officiellement reconnue au Québec. Et la science avance à tâtons à ce chapitre, malgré la déclaration de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à laquelle la pétition fait allusion.

Patrick est un voisin qui se montre toujours attentif aux besoins des autres. Il s'occupe fidèlement de ses parents devenus presque invalides. Il a décroché en 2018-2019 une double mention du parent le plus engagé du Centre de services scolaire des Samares (région de Lanaudière).

La vie au sein de sa famille (qui compte une adolescente au secondaire et une jeune adulte au cégep) et de sa collectivité a basculé.

La pétition vise à aider plus largement toutes les personnes au Québec qui vivent un drame semblable afin que leur soit apporté tout le soutien dont elles ont besoin sur les plans financier, médical et psychologique. Il manque au Québec un plan intégré entre ces dimensions de la maladie.

Voici le lien qui vous conduit à cette pétition.

<https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-9511/index.html>

Je vous remercie de rendre ce service à près de 200 000 personnes (estimation pour le Québec) qui se retrouvent dans l'angle mort du gouvernement.

Le nombre de signataires important beaucoup, car il faut que le gouvernement ressente l'urgence de la demande et la nécessité d'agir, nous apprécions au plus haut point votre appui à cette démarche.

P.-S. Vous pouvez joindre directement Patrick Latour (ici en c. c.) à : 450-836-0664.